



REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'OFFLANGES

Séance du 08 septembre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9		L'an deux mille vingt-trois, Le huit du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de monsieur Jean-Claude THABARD, Maire.	
Date de convocation : 17/08/2023 Date d'affichage : 18/09/2023		Présents : Cédric BARBIER, Bruno CHAUCOUVERT, Claude COMTE, Jean-Marie GUELLE, Gilbert JACQUOT, Alexandre LENOBLE, Jean- Claude THABARD, Nicolas THABARD, Thierry VINCENT. Excusé : Ludivine GERARDIN pouvoir à Jean-Michel GRAS, Jean-Michel GRAS.	
VOTE	Abstention	/	Secrétaire de séance : Nicolas THABARD.
	Contre	/	
	Pour	9	

DELIBERATION 2023-26

Recensement de la Population 2024 - rémunération agent recenseur

Le maire informe le conseil municipal que le recensement de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et qu'en conséquence, il est nécessaire de recruter un agent recenseur.

Considérant que les habitants seront incités à répondre par INTERNET, il propose de fixer la rémunération de cet agent sur la base d'un forfait.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** le montant de la rémunération de l'agent recenseur à 750 € brut,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté de nomination, le contrat tous documents correspondants.



Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Jean-Claude THABARD.

